

## Constructibilité dans le bassin ferrifère

by Le Moniteur - vendredi, juillet 30, 2004

<http://correspondances.fr/constructibilite-dans-le-bassin-ferrifere/>

### Le bassin de Landres s'engouffre dans la brèche

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier, l'Établissement public de coopération intercommunale du bassin de Landres (Meurthe-et-Moselle) a pris compétence en matière d'instruction de permis de construire, de permis de démolir et de certificats d'urbanisme pour six de ses 12 communes membres, dotées d'un plan d'occupation des sols. Légitime et conforme au principe de la décentralisation, cette initiative laisse néanmoins présager un bras de fer juridique dont la perspective retient d'ores et déjà l'attention du bassin ferrifère. Car l'EPCI du bassin de Landres entend bien accorder au cours des prochaines semaines des permis de construire là où le risque d'affaissements miniers gelait l'urbanisme depuis plus de sept ans.

#### « Privatisation des risques »

L'intercommunalité entend prendre en compte les cartographies de Géodéris dans l'instruction des demandes de permis de construire. Le maître d'œuvre sera tenu de garantir que sa construction résistera au pendage (1) maximal prévu par ces documents. Si le degré d'inclinaison du bâtiment dépassait le seuil prévu, l'EPCI tiendrait les services de l'État pour responsables des dégâts. A contrario, le constructeur serait mis en cause si son bâtiment ne résistait pas à un affaissement conforme aux prévisions. Cette « *privatisation des risques* » conférerait à l'EPCI toute légitimité dans la délivrance des permis de construire.

La perspective d'un litige porté devant le tribunal administratif ne surprend guère l'EPCI, qui organise la parade depuis le début de l'année.

### La démonstration de Mercy-le-Bas

Au printemps dernier, l'intercommunalité a financé la construction, à Mercy-le-Bas, d'un logement expérimental en acier sous l'égide de l'ingénieur Pierre Engel, professeur d'architecture à l'université Paris-Val de Seine et spécialiste de la construction métallique. Soumis à des torsions correspondant aux affaissements les plus sévères, le bâtiment de 25 mètres de long sur 14 mètres de large a résisté, démontrant ainsi la possibilité de construire durablement en terrains fragiles.

Parue fin juillet, l'étude reconnaît les atouts de l'acier, mais aussi ceux du bois : ces matériaux ductiles se révèlent moins pondéreux et moins vulnérables que le béton en sols fragiles.

Attendue depuis deux ans, la brochure du CSTB (2) s'appliquera dans le cadre des Plans de prévention des risques miniers (PPRM) en cours d'élaboration. Un premier groupe de 25 communes - dont Piennes, Landres et Joudreville, adhérentes de l'EPCI du bassin de Landres - font d'ores et déjà l'objet d'un PPRM. Mais la structure intercommunale n'a pas encore validé ce plan dont elle conteste par avance les modalités.

Mais dans le bassin ferrifère, l'heure n'est encore ni à la stabilité géologique, ni à l'apaisement politique.

(1) Inclinaison d'un filon dans une mine

(2) Comportement des constructions en zone d'affaissement minier